



LES AIDES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

ADAPTER SON LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération déploie un panel d'aides avec ses partenaires pour accompagner financièrement les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement.

Terres de Montaigu met en place un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé tout au long de vos démarches d'adaptation de votre logement.

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants de leur logement à titre de résidence principale, âgés de plus de 60 ans.

QUELS TRAVAUX ?

L'ensemble des travaux favorisant le maintien à domicile dans le logement :

- installation d'un monte-escalier,
- remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied,
- installation de rampe pour accéder au logement,
- élargissement des portes,
- Etc.

LES PRINCIPALES CONDITIONS :

- Le bénéficiaire doit être éligible aux aides de l'ANAH*.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.
- Ces aides peuvent être cumulées avec d'autres dispositifs.

MONTANT DES AIDES :

Variable en fonction de l'âge et des revenus

Pour les + de 60 ans, Mon Espace Habitat vous accompagne pour le montage des dossiers d'aides ANAH*.

Exemple :

Un couple de retraités / Maison de 80m² de 1972
Travaux d'adaptation de la salle de bain avec installation d'une douche à l'italienne, WC réhaussés et porte coulissante.
Montant des travaux : 8 600€

Montant des aides

(aides cumulées, tous dispositifs confondus et selon revenus)
6 450€ (soit 75% du coût des travaux)

*ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

J'AI UN PROJET DE TRAVAUX SUR MON LOGEMENT



- 1 -

Je contacte
ma mairie ou
**Mon Espace
Habitat**
02 51 46 46 14.



- 2 -

Je rencontre
le conseiller
au sein de
**Mon Espace
Habitat.**



- 3 -

Visite du
logement et
réalisation d'un
diagnostic/
audit selon la
nature du
projet envisagé



- 4 -

Je demande
des devis aux
entreprises.



- 5 -

Je suis accom-
pagné(e) par
mon conseiller
pour monter
mon dossier
de demande
de subvention.



- 6 -

Je reçois
l'accord de
financement.



- 7 -

Je fais réaliser
les travaux par
les entreprises.



- 8 -

Je reçois les
subventions.